



Compte-Rendu des Élus F.O.-DGFIP en CAP Nationale

45-47 rue des Petites Ecuries
75484 Paris Cedex 10
Tel. : 01.47.70.91.69
contact@fo-dgfip.fr

PRIORITÉ AUX AGENTS

Numéro 52 du 13 octobre 2016

Catégorie B
CAPN n° des 6- 7-10-11 octobre

Révision de l'évaluation des Contrôleurs de 1^{ère} Classe

En préambule à cette CAP les élus de **F.O.-DGFIP** ont tenu à dénoncer les fiches présentées au groupe de travail sur les Mutations en date du 5 octobre 2016.

Fusion de RAN et mobilité forcée sont les seules préoccupations de la Direction Générale.

Nous avons également dénoncé l'année blanche (qui s'appliquera aux seuls contrôleurs) pour l'évaluation 2017 (gestion 2016).

Bien que l'entretien et le compte rendu d'évaluation professionnelle soient maintenus

aucune réduction ne sera distribuée au titre de l'année de gestion 2016.

À ce jour la DGFIP est incapable de nous informer sur le futur système de notation qui sera mis en place en 2018.

Nous avons exigé que ce futur système prenne en compte la revendication de **F.O.-DGFIP** à savoir :

Un système de notation basé uniquement sur la valeur professionnelle de l'agent mais sans contingentement des réductions d'ancienneté.

Chiffres connus à l'ouverture de la CAPN	Nombre de recours hiérarchiques	Nombre de recours en CAPL	Nombre de recours en CAPN
Contrôleurs de 1 ^{ère} classe	276	195	47

La réserve nationale s'élevait à 15 mois pour 47 recours de contrôleur 1^{ère} classe :

- 41 dossiers ont été examinés
- 13 mois ont été distribués
- 6 dossiers reportés

La suite des examens des recours se poursuivra jusqu'en décembre 2016.

Un compte rendu global sera publié à la fin des travaux.

**N'hésitez pas à nous solliciter
Faites valoir vos droits
Faites confiance à FO**



Sylvie SERRE- Pascaline KHEROAS- Antonio GONZALES-
Marie-Laure SOLANO- Philippe CANE-
Expert : Brigitte DEMAUX

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Il existe deux façons d'aborder cette CAPN.

La première, pessimiste en commençant par « *voilà c'est fini* » comme le chante Bertignac. Voilà c'est fini d'un système imparfait et perfectible mais jamais amélioré. C'est avec un réel chagrin, et un trémolo dans la voix, que nous abordons cette CAP de notation qui pour la dernière fois va distribuer des R1 et R2 aux contrôleurs.

Le bilan de ces années passées à défendre le droit à la reconnaissance est simple. Nous retiendrons que la DGFIP a réussi à économiser sur le dos des agents, en refusant de distribuer l'intégralité des mois qu'elle avait soi-disant budgétés.

Le bilan restera négatif, un système vicié, dans lequel la reconnaissance des agents était variable selon la filière, la mobilité, la volonté de promotion, la mission exercée, voire le chef de service.

Il est difficile de faire l'apologie ou simplement défendre un système inégalitaire, inéquitable, mettant en concurrence les agents les uns contre les autres et instaurant un passage par le « confessionnal ». Nous laissons cela à la parité administrative qui, sans paraphraser un ancien ministre, a tenté de nous prouver « *les yeux dans les yeux* » les bienfaits d'un tel système.

La seconde façon d'aborder cette CAP est plus optimiste. C'est la Der des Der, la fin d'un système avilissant.

Pourtant, M. Le Président, une fois cette annonce faite, nous ne trouvons guère d'autres points positifs à aborder....

Vous nous direz que la DGFIP a toujours accordé une place importante à la reconnaissance de ces agents.

Certes, mais comment allez vous justifier que la DGFIP qui se dit tellement attachée à la reconnaissance de ces agents et des cadres B en particulier, ait décidé dans sa grande générosité de leur imposer une année blanche.... aucune reconnaissance, aucune réduction, rien, le néant en contrepartie d'un PPCR où ils n'ont rien gagné.

Nombreux ont été les agents exceptionnels qui, faute de postuler à une quelconque promotion, se sont entendus dire que telle ou telle réduction était réservée.

Comment peut-on mépriser à ce point les femmes et les hommes qui chaque jour font un remarquable travail pour essayer de maintenir à flot un navire DGFIP qui prend l'eau de toute part.

Aujourd'hui la DGFIP instaure une nouvelle notion de la reconnaissance, comme disait Benjamin Constant :

« Il faut remercier les hommes le moins possible parce que la reconnaissance qu'on leur témoigne les persuade aisément qu'ils en font trop ! »

A contrario :

F.O.-DGFIP exige que le nouveau système soit un réel progrès pour les agents et ne soit pas comme le PPCR le reflet des idées du moins-disant.

F.O.-DGFIP exige l'ouverture immédiate de réelles négociations sur la mise en place de ce nouveau système d'évaluation des agents.

F.O.-DGFIP exige l'abandon de cette année blanche au profit d'une légitime reconnaissance du travail accompli.

F.O.-DGFIP

- Revendique la garantie pour tous d'une véritable possibilité d'appel devant la CAP compétente
- Exige la suppression de la procédure de recours hiérarchiques, préalable obligatoire au recours en CAPL
- Exige l'instauration de délais de gestion conformes aux délais légaux de recours
- Exige un nouveau système de notation fondé uniquement sur la valeur professionnelle de l'agent, avec rétablissement d'une note chiffrée mais sans contingentement.

F.O.-DGFIP rappelle que l'appréciation de la valeur professionnelle d'un agent doit être reconnue de manière individuelle et non sur des critères de comparaison avec d'autres collègues.

L'histoire récente de notre Administration n'aura été que :

- suppression d'emplois
- contre réformes permanentes
- dégradation des conditions de travail

- réduction des droits
- dialogue social tronqué et, plus grave, le mépris à l'égard des agents

Et pourtant, seuls la volonté viscérale de ces agents et leur professionnalisme permettent de maintenir aujourd'hui, la qualité du service public.

La colère est aussi grande que les tâches qui nous attendent. Il faudra subir des suppressions d'emplois : 1815 ETPT hors transferts, mettre en place la retenue à la source et nombre de restructurations, dont la diminution du nombre de RAN.

Dans un tel contexte, assurer les missions quotidiennes devient irréaliste, la DGFIP en est parfaitement consciente. Chacune des fiches du dernier groupe de travail mutation en est l'illustration : un seul leitmotiv, adapter les règles de gestion en allant jusqu'à imposer une mutation d'office pour permettre le suivi des missions. **F.O.-DGFIP** dénonce ces fiches et demande leur abandon.

Notre avenir et celui de la DGFIP se jouent maintenant

Les « lignes directrices » du Directeur Général sont autant de lignes destructrices de notre administration, sur fond de déréglementation des règles de gestion.

La volonté de mettre en place le prélèvement à la source, que nous refusons et que nous combattons, est annonciatrice de l'explosion de l'organisation de notre Direction Générale.

Pour **F.O.-DGFIP**, l'urgence des personnels est d'agir à la DGFIP, l'urgence est de combattre ces logiques aujourd'hui à l'œuvre qui mettent en danger nos emplois et nos conditions de travail et qui fragilisent chaque jour davantage le service public financier et fiscal.

Dès lors **F.O.-DGFIP** appelle **tous les personnels de la DGFIP** à se mobiliser massivement pour exiger :

- l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois et des restructurations.
- le renforcement des moyens humains et budgétaires.
- le maintien et le renforcement des droits sociaux des agents, une réduction des écarts de rémunération par une revalorisation des régimes indemnitaires, une véritable reconnaissance de leurs qualifications et refuser la mise en place de PPCR et du RIFSEEP.
- une amélioration réelle et concrète des conditions de vie au travail.
- le maintien d'une action sociale de haut niveau dans tous les domaines.

Pour arrêter cette politique qui remet en cause le service public républicain, le temps du combat pour la reconquête de nos missions, de nos emplois, de nos droits sociaux est venu.

F.O.-DGFIP appelle les agents des Finances Publiques à s'engager dans toutes les actions, locales et nationales, qui seront organisées sur l'ensemble du territoire à partir du 10 octobre et jusqu'à la fin de l'année.

Il s'agit aujourd'hui de construire une action dans la durée, dans l'esprit de celles déjà initiées dans plusieurs départements, et d'élever le rapport de forces.

TOUS DANS L'ACTION DÈS LE 10 OCTOBRE 2016

BULLETIN D'ADHESION



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÊL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ **66 %** de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

N hésitez pas à contacter vos élus F.O.-DGFIP